

Rapport de présentation des objectifs de l'AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

Direction Régionale des Affaires Culturelles de
Midi-Pyrénées
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
de Haute-Garonne
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges
Commune de Valcabrère

Articles D 642-4, D 642-5 et D 642-6 du Code du
Patrimoine

Trois textes fondamentaux : loi du 12 juillet 2010,
art 28, décret du 19 décembre 2011
et circulaire du 02 mars 2012

Février 2013,
Jacques BRUNET, ABF



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL

A) DIAGNOSTIC PATRIMONIAL / ARCHITECTURAL

1) Un patrimoine exceptionnel en quantité et en qualité couvrant tous les champs du patrimoine



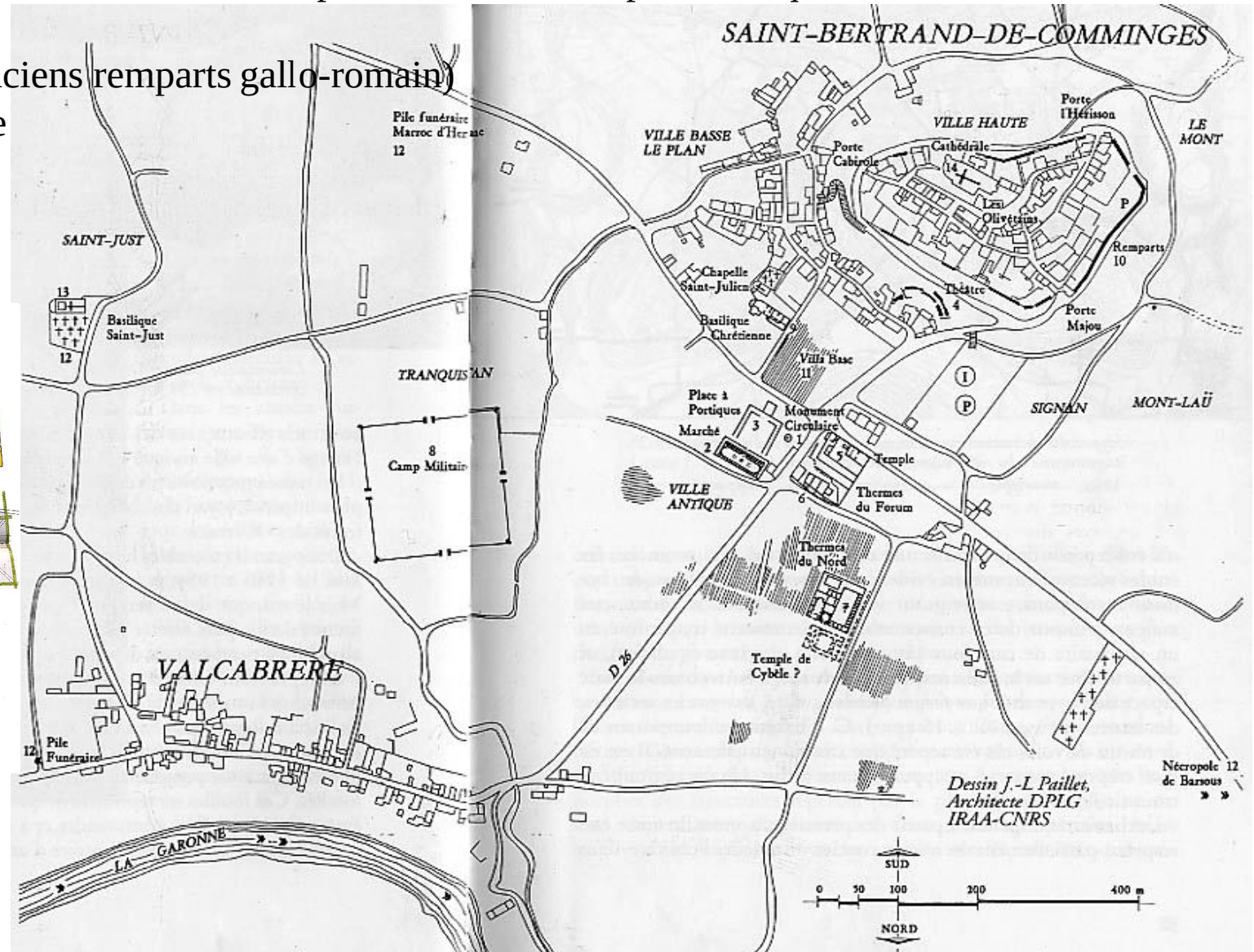
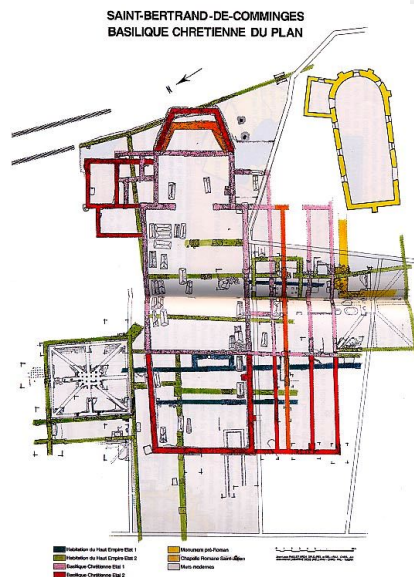
AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

- Patrimoine archéologique : ruines antiques

ville basse (thermes du Nord, temple, thermes du temple, basilique romaine, théâtre antique)

ville haute (anciens remparts gallo-romain)

camp militaire



AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

- Patrimoine architectural :

ancienne cathédrale et cloître

portes de ville

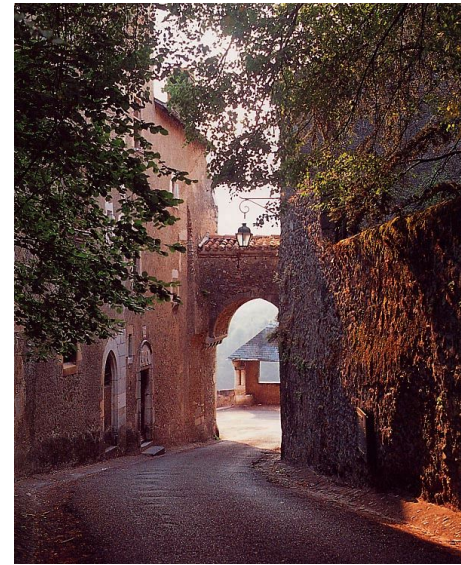
Tourelle

anciens remparts gallo-romain

église St Just de Valcabrère

portail du 13è du cimetière de Valcabrère

tour du Castet Bert

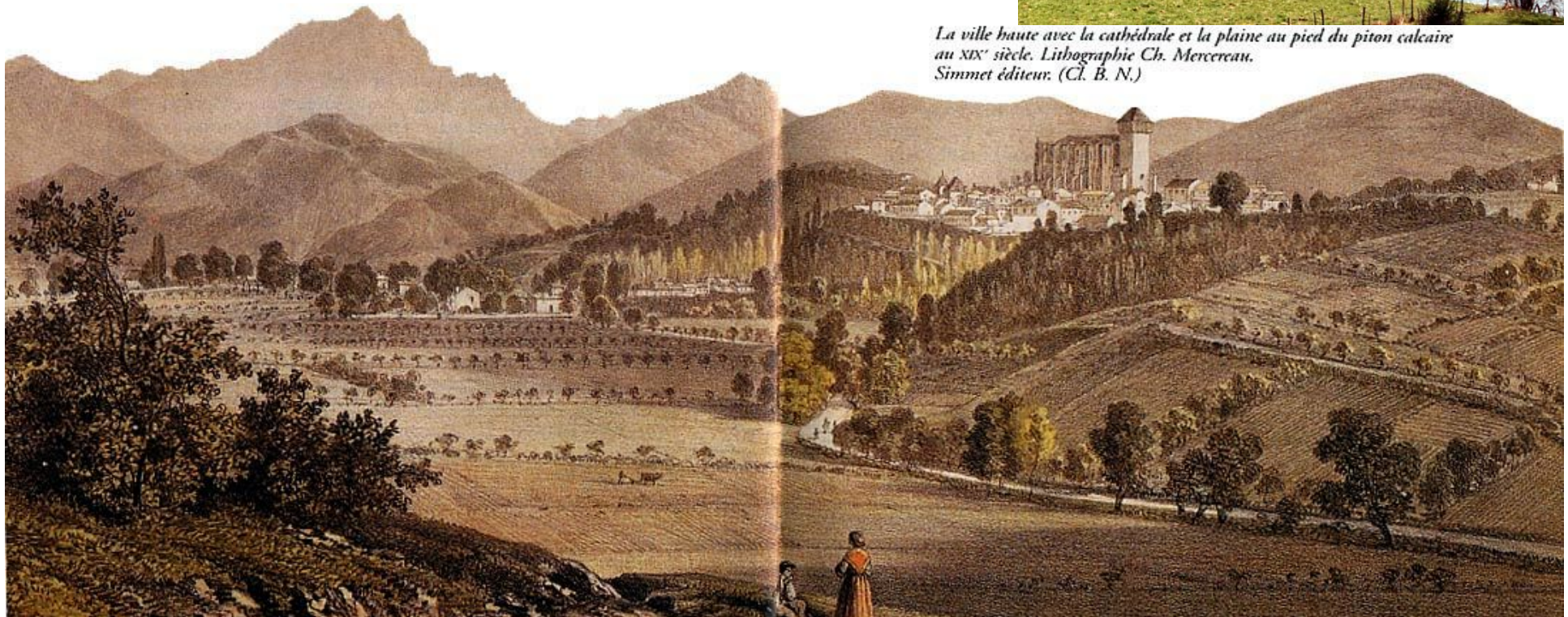


AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

- **Patrimoine urbain :**
ensembles villageois
- **Patrimoine paysager (hors AVAP)**
rives de la Garonne
plaine agricole
contreforts boisés



*La ville haute avec la cathédrale et la plaine au pied du piton calcaire
au XIX^e siècle. Lithographie Ch. Mercereau.
Simmet éditeur. (Ct. B. N.)*



2) Un patrimoine préservé

- nombreuses protections :

sites inscrits, site classé

édifices inscrits, édifices classés

ville basse (thermes du Nord, temple, thermes du temple, basilique romaine, théâtre antique)

ville haute (anciens remparts gallo-romain)

camp militaire

- édifices régulièrement entretenus

- villages habités, maisons restaurées

- villages préservés des extensions pavillonnaires

- paysage agricole, forêts entretenues



3) Un déficit de notoriété et de mise en valeur :

- des monuments à découvrir (remparts de Valcabrère...)
- un site archéologique à expliquer
- des activités d'accueil à développer : restaurants, hôtels, commerces
- des espaces publics à aménager (rues, places, parcs de stationnement)
- des liaisons entre les différents monuments à améliorer



B) DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

LES FAIBLESSES

1) Des possibilités de production d'énergies renouvelables limitées

absence de vent (éoliennes)

sensibilité du paysage et des ensembles urbains (panneaux photovoltaïques)

géothermie / biomasse



2) Des liaisons douces insuffisantes

cheminement piéton
piste cyclable
bords de Garonne
accès aux personnes à
mobilité réduite



3) Des espaces publics à améliorer

(rues, places, parcs de stationnement)

trop de surfaces imperméables (enrobé)

trop peu d'arbres sur parc de stationnement

rues revêtues d'enrobé

4) Des constructions pavillonnaires à améliorer en terme d'économie d'énergie

isolation thermique

5) Des ensembles pavillonnaires à densifier

lotissement à Valcabrère



B) DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

LES ATOUTS

1) Un bâti traditionnel économe en énergie

Implantation
Orientation
Volumétrie
Matériaux
suivant le type de la
ferme commingeoise



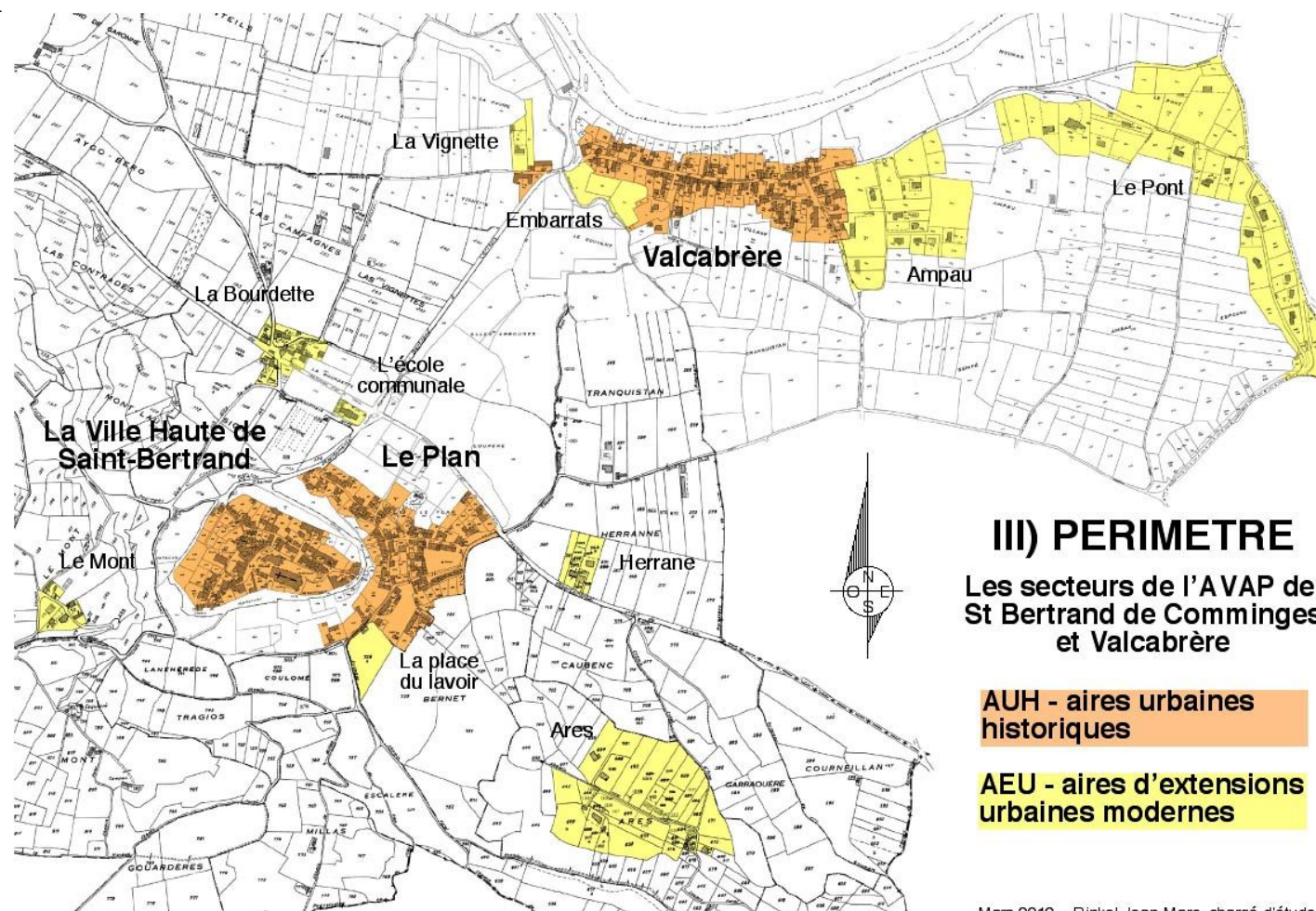
2) Un équilibre surface bâtie/jardin

3) Un espace naturel préservé

site classé : ensemble formé par le site de St-Bertrand et de Valcabrère (avec exclusion des zones urbaines). Arrêté de classement du 29 mars 2010

4) des extensions maîtrisées

cf POS/PLU



OBJECTIFS DE L'AVAP DE SAINT-BERTRAND DE COMMINGES-VALCABRERE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1) CONNAÎTRE - COMPRENDRE - FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE DANS SES DIFFÉRENTES DIMENSIONS

- architecture (bâtiments)
 - urbain (ensembles bâtis, rues, places)
 - paysager (rapport paysage/ensembles bâtis, constructions isolées)
- inventaires, études spécifiques pour chacun de ces éléments

2) PRÉSERVER CE PATRIMOINE

- éviter la disparition ou sa dénaturation
- réglementation - prescriptions - conseils

3) FAVORISER LA MISE EN VALEUR, L'AMÉNAGEMENT, L'ÉVOLUTION

- en recherchant les solutions adaptées
- en intégrant les objectifs de développement durable

4) UTILISER CE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER COMME SUPPORT D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

- réhabilitation du bâti
- activité touristique
- accueil

5) AMELIORER LES ESPACES PUBLICS

6) DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES

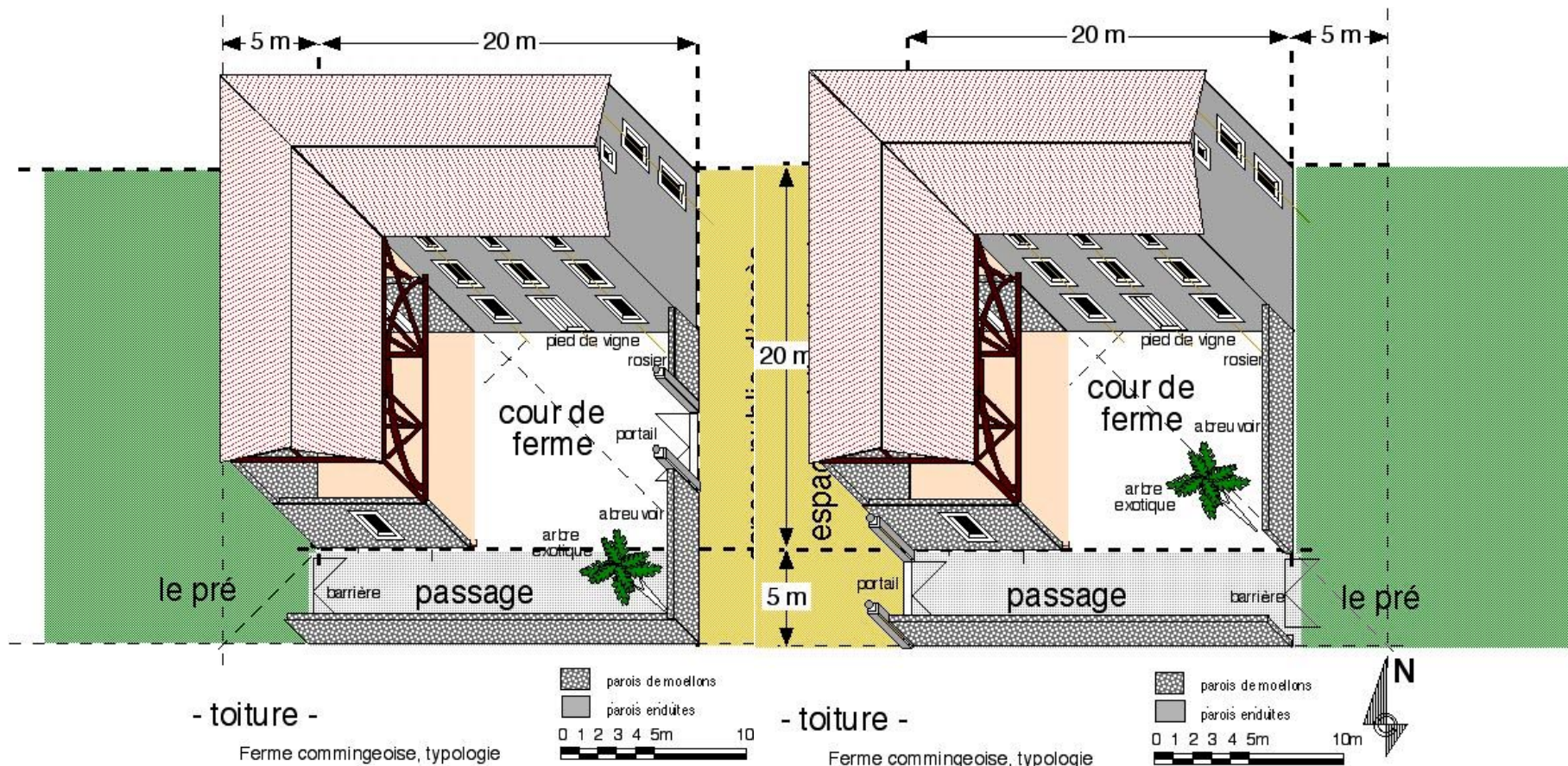
1) CONNAÎTRE - COMPRENDRE - FAIRE CONNAÎTRE

- **Rendre lisible l'histoire et l'évolution du site dans toutes ses composantes en s'appuyant sur les traces visibles.**
- **Recenser, inventorier le patrimoine y compris le "petit patrimoine".**
- Etudier la ferme commingeoise, élément de base de l'architecture
 - mettre en évidence ses qualités propres
 - en terme d'architecture
 - d'urbanisme : constitution des tissus villageois
 - et de développement durable : orientation, implantation, percements des façades, emploi des matériaux...



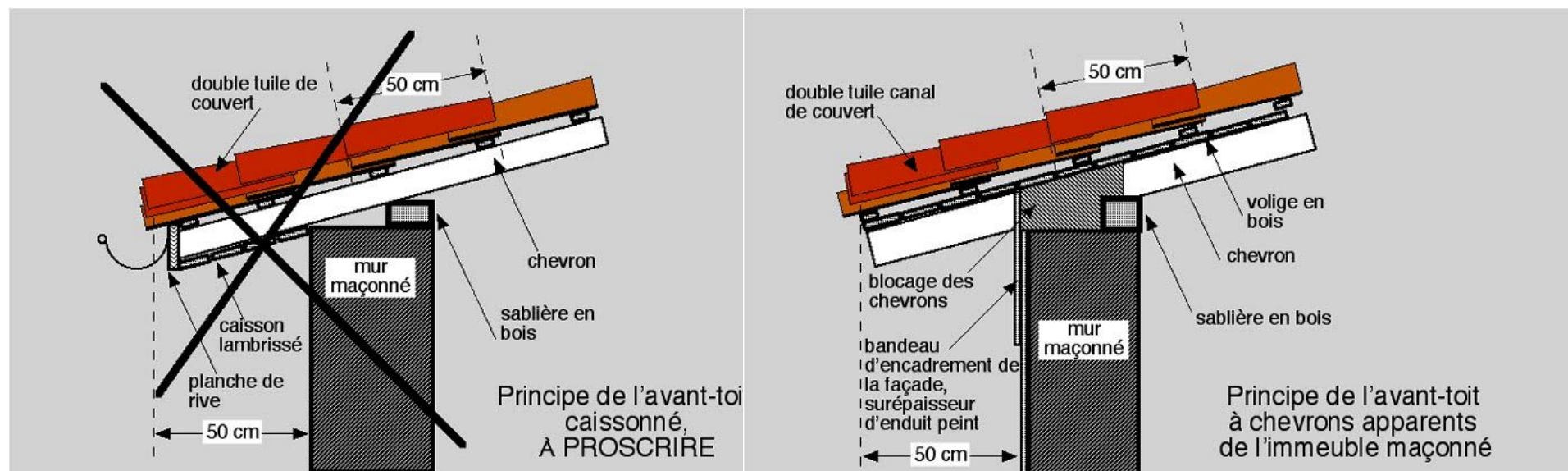
AVAP de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère

- **Mettre en évidence les qualités des ensembles**
 - silhouettes urbaines
 - inscription dans le site
 - rapport entre ensemble bâti et paysage naturel
- **Utiliser les enquêtes publiques pour mieux faire connaître le patrimoine aux habitants**



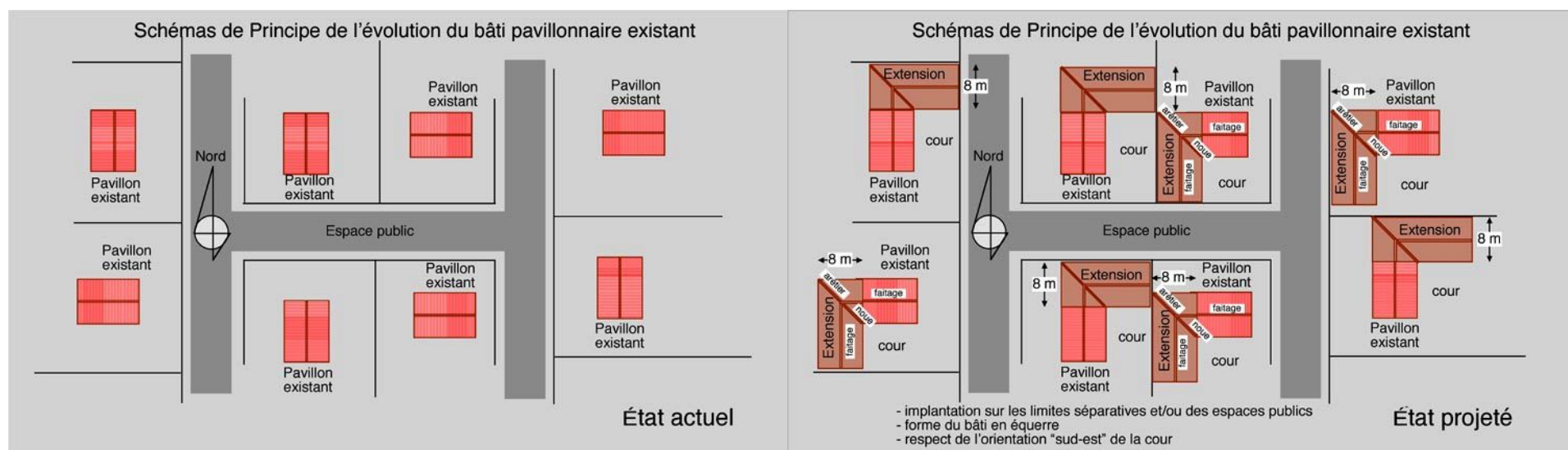
2) PRESERVER

- Eviter les démolitions du patrimoine architectural.
- Eviter la dénaturation du patrimoine par des interventions inadaptées susceptibles de remettre en cause ses qualités y compris en terme de développement durable (suppression de volets / d'enduit / création d'ouvertures / matériaux inadaptés ...)
- Respecter la typologie de la ferme commingeoise.
- Préserver les matériaux traditionnels et les savoir-faire correspondants.
- Préserver les paysages urbains.
- Préserver les points de vue emblématiques.
- Préserver les arbres remarquables.



3) FAVORISER LA MISE EN VALEUR, L'AMENAGEMENT, L'EVOLUTION

- Proposer des solutions architecturales adaptées au bâti traditionnel en prenant en compte les besoins contemporains.
- Rechercher des solutions.
- Favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité.
- Permettre la mise en œuvre de solutions techniques contemporaines pour la production et les économies d'énergie sur le bâti existant.
- Favoriser la densification des extensions pavillonnaires.
- Favoriser les espaces publics.
- Favoriser les déplacements doux.



4) LE PATRIMOINE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

- Utiliser les ressources locales
en terme de matériaux
(tuiles canal, bois)
et d'entreprises
- Améliorer la présentation de l'activité
commerciale et son attractivité.
- Utiliser les documents de l'AVAP
comme support de publication de
documents à l'usage du public.

